

AR Prefecture

063-216300566-20220923-2022_41-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 23 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-deux le vendredi 23 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la Convocation :
15/09/2022

Absents ayant donné procuration : Mme ECHALIER Marilyn représentée par M. DUGNAS Sébastien

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Référence de la délibération :
N°2022_41

Monsieur le Maire donne lecture des deux avenants n°1 aux conventions de mise à disposition d'un terrain établis par la société ATC France, société en charge des deux pylônes de radio télécommunication cédés par ORANGE SA.
Deux terrains sont concernés.

Objet de la délibération :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de les signer.

Autorisation de signature : ATC France avenants n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de mise à disposition d'un terrain, dont les deux exemplaires seront joints à la présente délibération.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception en Sous-Prefecture
le: 29/09/2022
et de la publication
le: 29/09/2022
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

